



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

Politique fédérale

Le droit
d'asile
démantelé

Vaud: renvois et NEM

La mobilisation
s'organise

Droits de l'homme

La Suisse
épinglée !

Photo: Camarada
Centre pour femmes exilées (GE)

N° 99 - septembre 2004





Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-TeaRoom Samawat
1 rue des Armes
2502 Biègne
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8 Bellevoie
2800 Delémont
Tél. 032-421 35 60
Permanence: lundi 14h-18h

FRIBOURG

Bureau de consultations
juridiques Caritas Suisse/Eper
2 rue du Bolzet
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02

Permanence: lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 9h à 12h,
2 rue du Bolzet à Fribourg

GENÈVE

Coordination genevoise
de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant

14 rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

ELISA

Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57
Permanence: lundi et mercredi
15h-18h, vendredi 14h-16h
Maison de la Croisette
158 rue de Vernier

NEUCHÂTEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-722 19 60

Coordination asile/NE

Case postale 456
2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: mardi 19h-20h
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero
accoglienza profughi
19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101
6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennets
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la
défense du droit d'asile
Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 60
Service d'aide juridique
aux exilés (SAJE)
4 rue Binning
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 51

Permanence:
lundi 18h-20h
mercredi 18h-20h

Centre d'accueil

ARAVOH-ELISA-SAJE
(pour le centre d'enregistrement)
Gare CFF
1337 Vallorbe
Tél. 021-843 21 25

Editorial

Signes des temps

Le peuple devra se prononcer ce 26 septembre sur les naturalisations facilitées. Selon toute vraisemblance, l'objet n'aura aucune peine à passer la rampe. Du moins, c'est l'avis que soutient le président de l'Union syndicale suisse, Paul Rechsteiner qui qualifie déjà de modeste, l'enjeu de ce scrutin. Pour le syndicaliste, ce n'est pas un thème qui fâche. Cela pourrait simplement s'appeler enfoncer une porte ouverte.

Les chiffres publiés cet été par l'Office fédérale de la statistique sont assez révélateurs: 28% des Suisses d'aujourd'hui étaient les étrangers d'hier. Inscrire à l'ordre du jour, le point sur la naturalisation alors que la politique de l'immigration a du plomb dans l'aile, est un joli alibi pour faire diversion. Que ce vote intervienne au moment où sous la coupole, d'importantes mesures sont prises par rapport à la loi sur l'asile, voilà une coïncidence qui arrange bien les choses !

De l'avis de certains observateurs, le bilan à mi-parcours de la législation 2004 du Parlement fédéral reste l'un des plus controversés des cinq dernières années. Le consensus n'avait jamais autant souffert. Ne s'agit-il pas maintenant de resserrer les rangs en passant par quelques sacrifices ? La stratégie a déjà fait ses preuves. Elle est bien efficace. Le deal passé au printemps dernier entre le canton de Vaud et l'administration fédérale sur les 1 280 dossiers de requérants d'asile en est une parfaite illustration. Au lendemain de l'annonce

des 582 admissions provisoires, Jean-Claude Mermoud, chef provisoire du Département des institutions et des relations extérieures n'est pas allé avec le dos de la cuillère pour parler de la fin de l'exception vaudoise. Le Conseiller d'Etat a martelé que les contrôles policiers seront renforcés et l'usage des mesures de contrainte inévitable.

Les acteurs politiques et économiques de ce pays sont-ils déterminés à en découdre avec l'immigration, devenue un goulot d'étranglement pour plus d'un ? Aussi bien au Parlement fédéral qu'au sein des Etats. Voir syndicats et patronat, deux ennemis jurés assis côte à côte en tirant sur la même corde, est un signal fort qui ne trompe pas. Ce mariage de raison, comme le soutiennent les principaux concernés, peut conduire vers une dérive dangereuse.

Certes les deux protagonistes présentent des arguments différents sur le sujet, mais la finalité reste la même: le renouvellement des ressources humaines profitables à l'avenir du pays. Et si le « oui » l'emportait vraiment cet automne, au lieu d'une liesse populaire en pareille circonstance, il faudrait plutôt rester particulièrement attentif aux conclusions des débats aux Chambres concernant la loi sur l'asile et la loi sur les étrangers.

Manuel L. Hioi

Manuel L. Hioi, journaliste, fondateur et ancien responsable du journal *Le Requérant* (devenu *Voix d'Exils*) a rejoint l'équipe de rédaction de *Vivre Ensemble*. Nous sommes heureux de publier ici sa première contribution.

A nos abonnés

Un bulletin de versement accompagné ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre appel, ils nous évitent des frais supplémentaires.

EXCLUSION, DÉTENTION, RÉPRESSION, ÉLIMINATION

L'asile, de pire en pire

Les dégâts auxquels il fallait s'attendre après l'élection de Christoph Blocher au Conseil fédéral commencent à apparaître très concrètement. Le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP) l'avait annoncé, il tenait à alourdir encore les mesures proposées initialement par le Conseil fédéral. Multipliant cet été la publication de rapports centrés sur les problèmes posés par "l'immigration illégale", faisant phosphorer les têtes pensantes des offices fédéraux, Ch. Blocher a lancé le 30 juin, onze propositions pour accélérer le démantèlement du droit d'asile. Une surenchère à laquelle le Conseil fédéral lui-même a donné son feu vert le 25 août, ouvrant ainsi la voie à une véritable «lex Blocher».

Première mesure, généraliser l'exclusion de l'aide sociale pour tous les déboutés qui s'applique déjà depuis le 1er avril après une non-entrée en matière (NEM). L'idée est déjà bien engagée puisque le Conseil national lui a donné son aval. Le conseiller fédéral Blocher vient la préciser en proposant de donner aux cantons un forfait unique de 4 000 fr. par cas pour la phase du renvoi.

De quoi alécher les cantons qui se font une spécificité de faire «disparaître» les déboutés dont le renvoi n'est pas réalisable à court terme. Comme les coûts sociaux de cette clandestinité forcée sont diffé-

ciles à évaluer, cette mesure pourrait bien, comme pour les NEM, réunir une majorité.

Prolongation de la détention

Diverses propositions viennent ensuite élargir les possibilités de détention: l'insitution d'une réentention de courte durée en vue d'assurer certaines formalités, la prolongation de la détention en vue du refoulement au-delà de neuf mois, et surtout l'idée phare d'une détention illimitée pour «insoumission», qui viserait ceux qui ne collaborent pas à leur départ. Sur ce dernier point, le Conseil fédéral n'a pas suivi. Mais rien n'empêche les Chambres de le faire. Par contre, la détention en vue du refoulement pourrait aller jusqu'à 18 mois. En outre il est

aussi prévu d'introduire dans la loi la possibilité d'assigner à un périmètre donné (p. ex. «un village») les personnes visées par une décision de renvoi. En cas de violation de l'assignation, une peine de détention dont la durée pourrait aller jusqu'à trois ans.

Opposition du HCR

Encore faut-il, pour appliquer ces mesures d'exclusion et de détention, que le renvoi soit prononcé. Pour multiplier les décisions de non-entrée en matière, le chef du DFJP propose maintenant de rejeter d'emblée les demandes du 80% de requérants qui ne présentent pas de papiers d'identité, en limitant aux

cas d'asile manifestes l'examen préalable qui porte aujourd'hui sur l'existence d'indices de persécution. Ici, le risque de violer le principe de non-refoulement et la Convention de Genève sur les réfugiés est évident. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a donc lancé un premier tir de barrage en produisant une expertise du professeur Kaelin, expert reconnu, qui conclut à la violation du droit international.

Lot de mesures restrictives

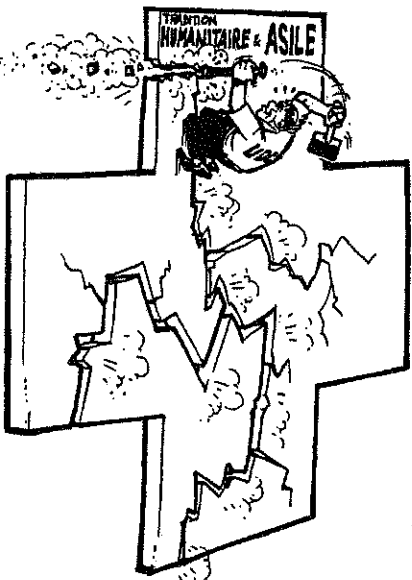
Afin d'éviter la remise en question des décisions superficielles rendues par ses services, Ch. Blocher cherche encore à empêcher les procédures de réexamen, en exigeant une avance de frais de l'200

Dans l'ombre de Blocher

Merz alors ?

Le ralliement du Conseil fédéral aux thèses du chef du DFJP peut surprendre, mais celui-ci disposait en tous les cas d'un allié sûr au sein du collège gouvernemental, en la personne de Hans-Rudolf Merz. On l'a un peu oublié depuis lors, mais il y a quatre ans, c'est bien H.-R. Merz, alors conseiller aux Etats radical qui menait l'offensive contre le droit d'asile, à travers une motion en huit points, largement approuvée par les Etats, et qui demandait déjà de raccourcir les délais de procédure, de limiter les recours et les réexamens, de classer tous les pays européens comme pays sûrs pour une non-entrée en matière, et autres propositions allant dans le sens d'une «amélioration de la procédure d'asile».

fr., même en cas d'indigence. Pour le traitement des recours, la procédure sommaire serait étendue à des recours



Andrew B. Richards

non manifestement infondés. Certaines décisions resteraient cependant soumises à trois juges. Autres propositions: les informations pénales devraient être communiquées au pays d'origine au stade du renvoi, et les prélèvements de sûretés sur le salaire des requérants devrait servir à récompenser les départs volontaires. Dernier point, CB ne veut plus entendre parler d'admission «pour raisons humanitaires» et préfère en rester à l'actuel intitulé d'admission «provisoire». Ici, tout s'éclaire. L'humanité n'a pas de place dans la loi sur l'asile, telle que la conçoit le chef du DFJP. Le Conseil fédéral, par contre, tient à l'appellation «humanitaire». En guise d'ultime paravent ?

Yves Brutsch

Loi sur les étrangers

On (en)ferme !

Fermeture des frontières, enfermement accru pour les «récalcitrants», le Conseil national a encore fermé quelques portes en achevant, au mois de juin, la révision de la loi sur les étrangers. La discrimination des non-Européens s'y trouve consacrée, et pour ce qui touche aux mesures répressives, qui touchent aussi les demandeurs d'asile déboutés, le National a déjà fait plusieurs pas dans le sens de l'UDC. La détention administrative est élargie, la durée limite de la détention préparatoire passe de trois à six mois, la nouvelle détention, lorsque les autorités cantonales obtiennent un laissez-passer, passe de vingt à soixante jours, et ceux qui transgresseront une assignation territoriale pourront être condamnés à une peine maximale qui passe de un an à trois ans. Tout cela avant même que Christophe Blocher ne lance ses nouvelles propositions... En Suisse romande, à la gauche de l'éventail politique, la discussion est déjà axée sur le lancement d'un référendum.

Yeh

Non-entrée en matière

non-entrée en matière, et l'abolition des nouvelles dispositions légales entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004.

Mobilisation

A côté de cela, une association de demandeurs d'asile, l'Association des requérants Fareas Yverdon-Les-Bains (ARY), s'est créée pour tenter d'organiser les victimes de NEM. Petit à petit, le travail porte ses fruits et des dizaines de personnes gardent un contact minimal. Pour le moment, ce sont avant tout les «anciens cas», soit des personnes séjournant depuis quelque temps sur territoire vaudois et ayant reçu une décision de NEM avant le 1^{er} avril 2004, qui se montrent intéressés à cette association. Une grande méfiance est cependant constatée, car les victimes de NEM se sentent trahies par les autorités. A ceci s'ajoutent la crainte d'être arrêté par la police, et, bien entendu, les énormes difficultés à affronter pour se loger et se nourrir. La structure mise en place par le canton,

«Je m'appelle Sam»

«... Je ne sais pas où loger. J'ai encore un tout petit peu d'argent, de quand on m'a donné la dernière assistance avant de me sortir. Le soir je vais dans les bars, là où on peut entrer, parfois je reçois un verre d'eau, parfois rien. Le matin tôt, je m'achète un billet de bus, je prends le premier bus, pour dormir. Je m'installe pour dormir jusqu'au terminus. Chaque matin. Peut-être que vous me verrez. Je m'appelle Sam.»

C'était à une soirée-débat en juin dernier. Un public consacré par les nouveaux durcissements fédéraux. Quelques requérants avaient accepté de venir. Il a pris la parole tard, après qu'on ait demandé plusieurs fois «est-ce qu'une des personnes avec une NEM atterrari nous expliquer comment ça se passe pour elle ?». Après son témoignage il y a eu un grand silence. Personne n'a osé demander: «qu'est-ce que vous mangez ?», ni «qu'allez-vous faire quand vous n'aurez plus d'argent pour le bus ?».

Le dimanche suivant à l'église, jour du «Dimanche des Régions», j'ai redit le récit de Sam. Pas évident de prier, après cela. On a proposé de signer la «Déclaration de Solidarité pour les personnes NEM», diffusée dans tout le canton par les Médiateurs Eglises-Régions catholiques et protestants. Beaucoup de signatures. Est-ce qu'un jour cela changera quelque chose pour Sam ? Mais quand ? Un paroissien outre a pris violemment à partie la lectrice, qui n'y pouvait rien: «c'est scandaleux, vous voulez tous les accueillir ?». Il y a des montagnes de préjugés à renverser. Pendant ce temps Sam gèle quelques instants de sommeil, jusqu'au terminus. Quel terminus ?

Hélène Kling

Non-entrée en matière

CANTON DE VAUD

La difficile organisation des NEM

Suite aux nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1^{er} avril concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) (voir VE n° 98, p. 4), plusieurs personnes, partis et associations actives sur le canton de Vaud, regroupés sous le nom de «Carrefour NEM», se rencontrent pour tenter de leur venir en aide.

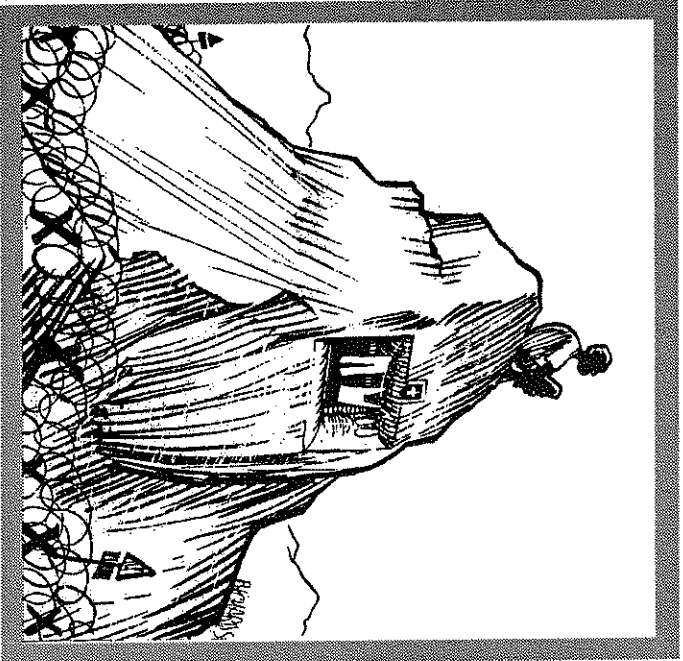
Les actions publiques organisées dans le courant du printemps ont débouché sur un débat au Grand Conseil et sur l'adoption d'une résolution invitant le Conseil d'Etat à améliorer la situation des victimes de

NEM. Un signe heureux en ces temps difficiles pour les réfugiés ! Toutefois, une telle résolution n'est pas contraignante pour le gouvernement, et le travail de pression doit continuer pour qu'elle porte des effets concrets sur le terrain. C'est ainsi qu'une lettre a été adressée au Conseil d'Etat de la part du Carrefour NEM, et qu'une pétition a été mise en circulation pour demander à la fois le respect des dispositions constitutionnelles s'agissant de l'assistance à apporter aux personnes frappées d'une

en hausse, mais nombreuses sont les personnes qui craignent de s'y rendre ou qui se plaignent des mauvaises conditions d'hébergement. Un représentant

en hausse, mais nombreuses sont les personnes qui craignent de s'y rendre ou qui se plaignent des mauvaises conditions d'hébergement. Un représentant

de l'ARFV qui a voulu visiter les locaux s'est vu refuser l'entrée... Quant à la scandaleuse norme des deux repas par jour, elle a été contournée par les surveillants de l'abri P.C., qui ne supportaient



pour l'accueil des requérants d'asile), de leurs emplois, ces personnes se retrouvent brutalement dans une impasse, sans possibilité d'élaborer un projet. Pour espérer les regrouper et élaborer avec elles des actions collectives, il faut d'abord organiser une réponse à ces besoins-là.

Des gens largués

Le contact est beaucoup plus difficile avec les personnes qui arrivent au centre d'enregistrement (GERA). Aucune des associations du Carrefour NEM n'a de lien avec celles-ci. Les problèmes de compréhension et de maîtrise de l'information sont immenses.

De plus, les victimes de non-entrées en matière sont assignées à résidence au CERA pendant dix jours, entre la réception de la décision et son entrée en force; ce délai peut

plus la vision des personnes affamées devant les portes: une possibilité de se restaurer à midi a été ainsi organisée.

Dans le plus complet désarroi

Les besoins exprimés par les personnes mises à la rue sont élémentaires autant qu'urgents: besoin de se loger et de se nourrir, mais aussi besoin de relations, de contacts, de chaleur humaine. Arrachées de leurs appartements, de leur centres FAREAS (Fondation vaudoise

être réduit si elles renoncent par écrit à leur droit de recours. Comme les perspectives de succès sont faibles, les gens concernés sont d'autant plus tentés par cette renonciation qu'ils supportent mal cette assignation à résidence. Ils sortent alors plus rapidement du CERA mais se retrouvent aussi plus vite perdus en Suisse où ils ne disposent, en général, d'aucun réseau. On les voit d'ailleurs errer à la gare de Vallorbe, ne sachant où aller et n'ayant pas compris

les indications données au centre d'enregistrement.

L'absence de perspective offerte par la voie juridique pousse les personnes frappées de NEM à ne plus même contacter les juristes du Service d'aide juridique aux exilé-e-s (SAJE). Le bruit court ainsi qu'il ne sert à rien de se rendre aux diverses consultations, «*puisque ils ne peuvent rien faire*»... En raison de ce désarroi bien compréhensible, peu de nouvelles victimes de NEM se sont annoncées aux permanences juridiques ou sociales.

Un pari dangereux

Les nouvelles mesures semblent donc atteindre en partie l'effet escompté par les autorités: découragement maximal des candidats à l'asile frappés de NEM et «disparition» de ceux-ci hors de tout contact. Seules les personnes qui résident déjà en Suisse depuis un certain temps montrent pour le moment une volonté de résistance. Le pari de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) est-il en passe d'être gagné? Peut-être, s'il s'agit de multiplier les cas de sans-papiers et les problèmes liés à la clandestinité. Mais l'ouverture annoncée d'une Maison des migrations à Lausanne, offrant accueil et hospitalité aux personnes menacées d'expulsion, pourrait changer la donne et faire réapparaître les personnes annoncées disparues.

Quoi qu'il en soit, l'ignominie de ces mesures se confirme jour après jour, comme en témoignent ces personnes errantes dans nos rues, affamées et sans toit...

Christophe Talemacher

DISPOSITIFS CANTONAUX

Rapide tour d'horizon

Un rapport de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) daté du 4 juin sur l'aide d'urgence aux personnes frappées d'une NEM montre que l'accès à une aide de première nécessité, pourtant garantie par la Constitution, est souvent malaisé: les dispositifs cantonaux sont souvent conçus de façon minimaliste et dissuasive, et leur accès parsemé d'entraves (informations lacunaires aux personnes frappées d'une NEM, hébergement dans des structures milicées, nécessité de demandes répétées et démonstration que des efforts sont entrepris pour quitter la Suisse, mises en détention en vue du roulement et procédures pénales à la clé, etc.).

D e façon quasi générale, les cantons n'octroient une aide qu'aux requérants pour lesquels ils sont compétents en matière d'exécution du renvoi et ne prévoient guère une aide «de toute première urgence» pour ceux qui relèvent de la compétence d'un autre canton. En général, l'identification des intéressés est une condition à l'octroi de l'aide. Certains cantons, comme Soleure ou Glaris, n'ont mis sur pied absolument aucune structure d'aide d'urgence. Quelques cantons (Bâle-Campagne, Zurich, Schaffhouse, Lucerne, Vaud, Schwyz) réservent un traitement particulier (surtout en ce qui concerne l'hébergement) aux personnes particulièrement vulnérables.

Poursuites pénales

Seuls certains cantons (Bâle-Ville, Genève, Vaud, Fribourg, dans une moindre mesure Zurich) accordent une forme

d'aide et/ou de consultation en vue du retour. Lucerne, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie et les Grisons sanctionnent couramment l'illégalité du séjour en engageant des poursuites pénales. L'état des lieux de ce rapport a certainement évolué depuis sa rédaction en

raison du travail des défenseurs du droit d'asile, mais il ressort en particulier que ces situations hétéroclites souffrent de l'absence de standards minimaux qui auraient pu être fixés par la Confédération.

Réd.

Décision abusive

REFUS D'ENTRER EN MATIÈRE

Même la torture ne compte plus

Alors que 30% des requérants se heurtent à un non-entrée en matière (NEM) et que nombre de cantons les dissuadent de demander l'aide minimale à laquelle ils auraient encore droit en mettant en prison ceux qui s'adressent à eux, on pourrait au moins espérer que l'Office fédéral des réfugiés (ODR) se donne la peine de prononcer ses décisions de NEM avec un peu de prudence. C'est hélas beaucoup demander à l'heure où le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP) ne cesse de proposer de nouvelles atteintes au droit d'asile. Un requérant du Proche-Orient, atrocement torturé, vient d'en faire la triste expérience.

Arrêté après avoir participé à une manifestation d'opposants, transféré dans une caserne militaire, cet homme a livré, lors de son audition, un récit terrifiant.

«... Ils m'ont bandé les yeux, puis ils m'ont amené à l'interrogatoire. Puis, tout de suite, le monsieur dont le vous ai parlé m'a frappé comme je vous ai dit et m'a dit: *Tu dois dire la vérité.* Il y a un monsieur qui a commencé à me poser des questions sur ma famille et sur toute ma vie, avec beaucoup de précision. [Plus tard:] C'était en criant. Il m'a dit: *Cela se voit que vous ne voulez pas parler, je vous montre comment vous allez parler.* Il a dit: *Prenez-le!*

Là, dès qu'il l'a dit, l'autre m'a fait sortir de force et il a commencé à me taper, des qu'on est sorti de la chambre. Puis ils m'ont amené, je ne sais pas où, et puis il a commencé à me frapper, et j'ai senti qu'il y avait encore deux, trois personnes dans cette chambre, et ils ont commencé à me frapper. Ils frappaient tellement fort, surtout sur la tête que j'ai senti que les oreilles faisaient bzzzz. Ils m'ont frappé avec les deux mains sur les oreilles, c'est pour ça que

je n'entends plus bien maintenant. Ils m'ont mis dans un pneu. Ils m'ont mis comme ça, enfoncé dedans, et ils ont commencé à me frapper sur les jambes. Ils ont dit: *Vous allez parler.* Mais cela faisait mal, avec une canne en plastique, je ne sais pas quoi. Après je ne sentais plus rien. J'ai crié, ils m'ont ordonné de courir, mais je n'arrivais pas à courir.

Après, ils m'ont suspendu comme cela, à un bras, cela faisait terriblement mal, ils m'ont attaché avec un câble. Le câble avait des bouts de métal qui sortaient qui me griffaient partout. Ils m'ont enlevé mes vêtements, j'ai senti quelque chose de chaud, je ne sais pas comment vous l'expliquer. Ils m'ont brûlé le dos, une fois, deux fois, je ne me rappelle plus. Ils m'ont laissé descendre et puis ils... voilà. Après ils m'ont amené à la chambre, je n'arrivais plus à marcher. Et puis, à la porte, j'ai entendu quelqu'un qui a dit: *Non, il y a trop de sang, amenez-le chez le médecin.* [...]

En fin d'après-midi, ils m'ont amené, une deuxième fois chez ce monsieur là, mais je n'arrivais pas à marcher. Dès que je suis entré, j'ai demandé: *Pourquoi me faites-vous cela? Il m'a dit: Ce n'est pas vous qui posez les questions, c'est nous qui les posons. Vous êtes content? Vous allez parler? [...]*

Sans faire la moindre allusion à ces tortures, la décision de non-entrée en matière prise par l'ODR au début de juin, et contre laquelle il a heureusement été possible de recourir dans le délai de cinq jours, estime que le requérant «*décrit ses motifs de manière fortement stéréotypée et peu réaliste*». Que reste-t-il du droit d'asile quand les autorités se permettent ce genre d'abus?

Yves Brutsch

En bref

DÉCISION NÉGATIVE

Un virus à l'ODR

L'Angola a beau être un des rares pays dans lequel l'Office fédéral des réfugiés (ODR) dispose, depuis peu, d'un «*attaché migratoire*» dans le cadre de l'ambassade suisse, sa compréhension des réalités locales reste tou-

jours aussi incertaine. Dans une décision négative du 12 juillet 2004, l'ODR explique: «*La requérante a prétendu lors de ses auditions avoir été hébergée dans une 'quinta' où vivait des religieux, hommes et femmes. (...) Or, s'il y a une église à la place indiquée par la requérante, il n'y a cependant ni couvent ni communauté religieuse quelle qu'elle soit. (...) Tout porte à*

croire que cet épisode a été inventé par la requérante de A à Z pour les besoins de son histoire». Mais voilà: aussi bien le site www.passochristi.org que le site www.armodedios.net indiquent que des communautés religieuses sont bien domiciliées à la Paroquia de Santo Antonio, caixa postal 16573, dans le bairro Hoji Ya Henda à Luanda. Il devait y avoir un virus dans le réseau informatique de l'ODR au moment où ce dossier a été traité.

Un décompte fallacieux

STATISTIQUES DE L'ASILE

L'ODR, qui ne s'est jamais privé de manipuler les journalistes a encore réussi un joli coup, cet été, en faisant titrer toute la presse, le 29 juillet et le 24 août, sur la baisse de l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile. A l'en croire, la statistique a atteint son niveau le plus bas depuis 1990. Facile, on a tout simplement gommé les 1'733 cas de non-entrée en matière (NEM) décidés du 1^{er} avril au 31 juillet. Ces derniers passent en effet, désormais, dans les «départs», parce que les intéressés deviennent des «sans-papiers» qui ne relèvent plus du droit d'asile, mais du droit des étrangers. Et comme désormais 30% des demandés d'asile subissent ce régime, et que des milliers de cas de NEM antérieurs au 1^{er} avril vont également être exclus rétroactivement du domaine de l'asile d'ici au 31 décembre, Christoph

Blocher va pouvoir continuer encore souvent à publier des chiffres bidon pour faire croire que sa politique est la bonne.

Survivants sans statut

GÉNOCIDE RWANDAIS

Le Conseil fédéral est-il prêt à réviser le statut des rescapés rwandais et à leur accorder l'asile ? C'est la question qu'a posée, le 16 juin, le conseiller national Ueli Leuenberger. «Il y a 10 ans exactement», explique-t-il dans son développement, «le génocide perpétré au



Rwanda tuait entre 800'000 et 1 million de personnes. Quelques centaines de rescapés sont venus demander

protection à la Suisse. Or seuls 189 sont actuellement au bénéfice de l'asile. Un certain nombre sont au bénéfice d'une admission provisoire, d'autres ne sont pas renvoyés mais n'ont aucun titre de séjour. Nous avons connaissance de 14 cas en Suisse romande. Ces personnes ne seraient pas menacées par le régime en place en cas de retour dans leur pays mais elles

pourraient l'être en tant que témoin ayant survécu. Il est en outre extrêmement douloureux, voire impossible, de revenir sur des lieux où l'on a vu tous ses proches se faire massacrer ou où l'environnement social a été totalement bouleversé. En outre, l'admission provisoire est un statut trop précaire pour permettre à ces personnes traumatisées par la perte de leurs proches de refaire des projets de vie. Le génocide rwandais a été reconnu comme tel par les Nations Unies. Il serait normal que la Suisse accorde protection aux survivants d'un tel crime contre l'humanité. Normal, c'est bien le mot. Mais la pratique de l'ODR n'a pas grand chose de normal. Dans les cinq années qui ont suivi le génocide, de 1995 à 1999, on n'a compté que 96 décisions positives sur 383 décisions.

«Les étrangers aux frontières de l'Europe»

L'Europe s'enferme. Il est presque impossible aujourd'hui de penser les migrations et le droit d'asile autrement que sous l'angle sécuritaire. La détention et les renvois forcés des migrants, des demandeurs d'asile se généralisent et s'institutionnalisent. L'Europe change de politique, mais ce tournant est dénié: ses formes extrêmes sont banalisées, ses conséquences politiques, juridiques et intellectuelles minimisées. Ce livre de Marie-Claire Caloz-Tschopp combine l'analyse des politiques migratoires, au plus près des faits saillants (dissuasion, enfermement, camps, expulsions), au questionnement philosophique. Il met ainsi en évidence l'enorme enjeu de l'actuelle tentative de nier le droit fondamental des humains à se déplacer.

«Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps», Marie-Claire Caloz-Tschopp, La Dispute, juin 2004, 252 pages, prix: 38,50 fr. en librairie.

PEUR DU RENVOI

Un débouté se tue

L'affaire a fait cinq lignes dans la presse: «Bâle, le 22 mai 2004 - Un jeune africain de 19 ans s'est grièvement blessé en sautant depuis le deuxième étage d'un foyer pour demandeurs d'asile, vraisemblablement par peur de la police. Il a été transporté aux urgences de l'hôpital cantonal». Originaire de Côte d'Ivoire, un pays particulièrement troublé, mais dans lequel les renvois sont généralement considérés comme exigibles, ce requérant avait reçu quatre jours plus tôt une décision négative, et il a sans doute craint d'être arrêté lorsque la police s'est présentée. Il est mort de ses blessures le 3 juin.

Yeh

REJET DES ANCIENS CAS

Forte mobilisation contre les renvois

Nous reproduisons ici le communiqué de presse de la Coordination asile du 12 août, qui donne les principaux axes d'opposition aux renvois des 523 personnes rejetées par les autorités fédérales. Comme tenu de notre calendrier rédactionnel, il nous est impossible de vous faire part de tous les développements du bras de fer engagé entre les autorités du canton de Vaud et les membres de la Coordination asile. A l'heure où nous écrivons ces lignes (fin août), un refuge s'est ouvert le 26 à la Maison de paroisse de Malley pour héberger les premières familles menacées de renvoi. (Féd.)

C'est avec une profonde colère et tristesse que nous avons appris la démission du Conseil d'Etat, suite au protocole d'engagements entre le Département fédéral de justice et police et le Conseil d'Etat vaudois (signé en mai et rendu public ce jour), plus de cinq cents personnes sont menacées d'expulsion du canton, avec pour seul espoir une misérable aide au retour. La détermination du mouvement n'en est que renforcée.

Le canton de Vaud abandonne ses valeurs d'asile et de protection, qu'il avait tenu jusqu'à ce jour en matière d'asile. C'est ainsi une véritable démission du Conseil d'Etat à laquelle nous assistons aujourd'hui.

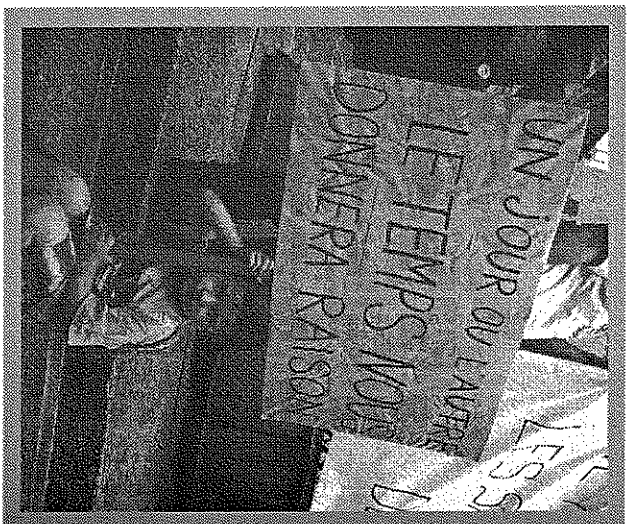
Des situations tragiques

Nous dénonçons cet accord honteux et affirmions notre détermination à maintenir notre objectif de zéro renvoi. Nous ne pouvons accepter que les mesures de contraintes soient utilisées et que des

êtres humains soient jetés dans des prisons en ayant commis le seul «crime» de vivre en Suisse ! Non seulement le tri effectué sur la base de la Circulaire Metzler a été arbitraire et laisse sur le carreau de nombreuses familles intégrées, de plus demeurent de nombreuses situations humaines tragiques où le retour ne peut pas être envisagé.

Des retours inhumains

Parmi les personnes menacées d'expulsion, il y a des êtres humains rescapés du massacre de Srebrenica, l'un des plus grands massacres en Europe, depuis la Deuxième guerre mondiale ! C'est comme si on avait demandé aux survi-



vant-e-s de l'holocauste de retourner quelques années après sur les lieux des camps, où vivaient en liberté leurs bourreaux. On ne peut également pas tolérer que le canton de Vaud expulse vers la Kosovo des femmes seules, avec ou sans enfant, qui n'ont comme seul avenir que la prostitution forcée ou l'enfermement et l'exclusion sociale. Et ce ne sont que quelques exemples qui nous poussent à dénoncer le contenu scandaleux de cet accord.

Une résistance programmée

Le Conseil d'Etat tente de nous bercer avec la fameuse formule: «*de verre est à moitié plein et vous le voyez à moitié vide*». En effet, les promesses d'aide au retour nous semblent très vides... Le

Conseil d'Etat abandonne toute idée d'Asile lorsqu'il envisage des programmes d'aide au retour destinés aux personnes vulnérables. De plus, les promesses d'aide à la recherche d'emploi, dans des pays ravagés par le chômage, sont largement insuffisantes !

Le Conseil d'Etat a signifié ce matin très clairement qu'il allait expulser les personnes refusant l'aide au retour. Nous lui répondons d'ores et déjà, avec la même fermeté, que notre détermination et notre résistance à défendre toutes les personnes désirant rester en Suisse, seront à la hauteur de ses attaques.

Christophe Talmacher, Yves Sancey, Nanda Ingresso, Coordination asile, Lausanne, 12 août 2004

Suisse

DROITS DE L'HOMME ET RACISME

Peut mieux faire !

Le texte qui suit provient du «Rapport annuel 2004», d'Amnesty International, qui fait le tour d'horizon de la situation des droits de l'homme dans cent cinquante cinq pays et territoires. Cet extrait, qui concerne la Suisse, porte sur les événements survenus de janvier à décembre 2003. L'actualité récente montre hélas que la situation ne s'est pas améliorée. (Réd.)

Au mois d'octobre, l'Union démocratique du centre (UDC) a remporté le plus grand nombre de suffrages aux élections parlementari-

res. Ce parti de droite a donc obtenu un second siège au Conseil fédéral qui compte sept membres représentant quatre partis. L'équilibre du pouvoir au sein de la coalition gouvernementale a ainsi été modifié pour la première fois depuis 1959. Le ton profondément xénophobe de la campagne électorale de l'UDC a suscité de nombreuses inquiétudes. Un porte-parole du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fait remarquer que cette campagne com-

portait des slogans «*parmi les plus ouvertement hostiles au droit d'asile*» jamais utilisés à ce jour par un parti politique de premier plan en Europe. Au niveau ministériel, la responsabilité du département fédéral de justice et police, chargé des questions d'asile, a par la suite été confiée au dirigeant de l'UDC pour toute l'année 2004.

ou dégradants (CPT) a effectué une visite à l'aéroport, en vue essentiellement d'examiner les modalités d'application des mesures qu'il avait recommandées concernant les procédures et les moyens de contrainte utilisés lors des opérations d'expulsion. En 2001, le CPT avait indiqué que la façon dont se déroulaient ces opérations présentait un risque manifeste de traitement inhumain et dégradant. (...)

Des actes humiliants

Selon certaines informations, les forces de l'ordre se sont rendues coupables de mauvais traitements lors de descentes de police effectuées en juillet dans deux centres de transit pour demandeurs d'asile du canton de Glaris. Au petit matin, des policiers ont pénétré de force dans les pièces où dormaient les demandeurs d'asile. Ils leur ont ligoté les pieds et les mains, les ont encagoulés et les ont photographiés alors que certains d'en-

Des attitudes racistes
Des cas de mauvais traitements ont été régulièrement signalés; ces agissements s'accompagnaient souvent d'injures racistes et intervenaient fréquemment lors de contrôles d'identité et d'arrestations, ainsi que dans les postes de police. (...) Selon les quelques allégations recueillies, des policiers en service à l'aéroport de Zurich-Kloten auraient maltraité des étrangers et proféré des injures racistes à leur égard. En octobre, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains

tre eux étaient totalement nus ou presque. Les policiers les ont ensuite enfermés dans les parties communes pendant environ cinq heures. Ils ont bâillonné un homme à l'aide de ruban adhésif. Les fouilles effectuées n'ont donné lieu à aucune poursuite pénale contre les personnes interpellées. Au mois de novembre, un juge d'instruction a rendu publiques les conclusions de l'enquête qu'il avait menée au sujet du comportement des agents de police lors de ces opérations. Il a indiqué que certaines



des mesures auxquelles les policiers avaient eu recours dépassaient les «*limites acceptables et proportionnées*», que le bâillonnement était dangereux et que la façon dont les demandeurs d'asile ont été pris en photo était «*dégradante*». (...)

Un mort de trop !

Au mois de mai, un tribunal de Berne a acquitté quatre policiers accusés de tentative de lésions corporelles graves sur la personne de Cemal Gömeç, réfugié kurde de Turquie. Les faits remontaient à juillet 2001. Deux des policiers ont également été acquittés du chef d'homicide par négligence. Le juge a conclu que la mort

de cet homme pouvait être imputée à un stress intense auquel s'ajoutaient les effets des moyens de contrainte utilisés pour le maîtriser alors qu'il était allongé sur le sol, et qui avaient entraîné une asphyxie posturale. Les policiers ont déclaré qu'ils ignoraient les risques d'asphyxie posturale liés à ces moyens de contrainte. Prenant acte de cet élément, le juge a déclaré qu'ils n'avaient pas eu recours à une force supérieure à ce qui était nécessaire pour maîtriser Cemal Gömeç. Le procureur général du canton de Berne a interjeté appel de cette décision. (...)

Amnesty International
«Rapport annuel 2004», 2^{ème} trim. 04

Témoignage

PERMIS F ET FORMATION

Un exemple de persévérance

Deux jeunes sœurs, d'origine somalienne, Aamina (19 ans) et Aamal (18 ans), vivant en Suisse depuis plus de quatre ans avec une admission provisoire (permis F), racontent les difficultés et les sentiments de découragement qu'elles ont vécus dans leurs efforts pour se construire un projet professionnel et trouver leur place dans notre société.

Dès leur arrivée à La Chaux-de-Fonds, Aamina et Aamal sont intégrées en classe d'accueil. Elles y trouvent chaleur et soutien. Ces jeunes filles n'avaient cependant jamais

été scolarisées dans leur propre pays. Commencer à s'adapter, à l'âge de l'adolescence, à une réalité d'école, n'est pas une chose évidente. Désireuses d'acquiescer le français et de s'intégrer, les deux sœurs s'accrochent et progressent. Par la suite, elles ont la possibilité de s'inscrire dans des classes de scolarité post-obligatoire (classe d'orientation). Elles saisissent l'occasion, mais sans trop savoir dans quel but. Déjà à cause de leurs lacunes scolaires, comment pourraient-elles envisager un projet de

formation comme leurs camarades de classe ? Chaque jour, elles ressentent davantage l'impasse de leur situation.

Apprentissage impossible

Aamina: «Être à l'école, cela nous protégeait. On apprenait des choses intéressantes. Mais d'un autre côté, en se comparant aux autres, on voyait quotidiennement les différences. A cause de notre permis F, envisager un apprentissage, même simple, chez un patron, était impossible. Et dans la vie de la classe, on ne pouvait pas tous jours faire les mêmes choses que les autres élèves, par exemple participer à des excursions en dehors de Suisse».

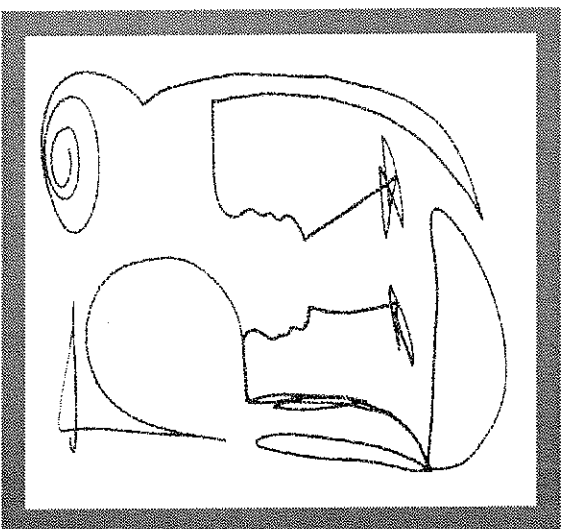
Aamina: «Chaque jour, nous nous sentions encore plus déchirées entre l'envie d'être jeune comme les autres, de continuer à apprendre, et notre peur de ne pas pouvoir suivre longtemps une école. Ne valait-il pas mieux chercher tout de suite du travail ? On deviendrait alors un peu adulte, on pourrait aider notre famille et moins dépendre de l'assistance».

Des recherches difficiles

Aamal: «A l'école, on ne se sentait pas au même niveau que les autres. Et quand on est jeune, c'est très difficile de comprendre pourquoi l'on n'est pas pareil que les gens de son âge. Mais quand on a choisi d'être du côté des adultes, on s'est alors retrouvée accompagnée par le permis et par l'âge».

Aamina: «En Somalie déjà, j'avais envie de pouvoir soigner les gens. Ici, avant 18 ans je ne pouvais rien faire dans ce domaine. Même pour la for-

mation d'auxiliaire de santé prévue pour les requérants d'asile, il fallait attendre plusieurs mois. J'ai donc dû patienter. J'ai alors essayé du côté de l'horlogerie et des fabricques. A part quelques stages de courte durée, toutes mes recherches de travail ont été



refusées. Après, quand j'ai reçu mon certificat d'auxiliaire de santé, j'ai continué à rencontrer des difficultés pour trouver un emploi. J'avais pourtant de bonnes attestations suite à mes stages pratiques.»

Enfin un emploi

«Chaque fois que j'étais reçue pour un entretien, à peine je montrais mon permis de séjour qu'on me répondait "on vous rappellera". En fait, il n'y avait jamais d'appel. C'est toujours moi qui reprenais le téléphone. On me

disait alors: "On a retenu votre candidature. Actuellement on n'a rien. On vous rappellera si on a besoin".

Aujourd'hui, j'ai enfin trouvé une possibilité, dans un petit home, en dehors de La Chaux-de-Fonds. Je m'y plais beaucoup et j'y suis appréciée. Mon envie est de pouvoir poursuivre, faire par exemple une formation complète d'aide-soignante».

Une volonté sans failles

Aamal: «J'ai d'abord cherché un travail dans la vente. Quand je disais que j'avais un permis F, on me disait "c'est quoi ?". J'avais le sentiment que les gens ne savent pas; qu'avec ce permis, en fait, on n'existe pas. Il n'y a que les services sociaux qui connaissent ce permis. Maintenant, je cherche dans des fabricques d'horlogerie. J'ai pu faire quelques stages qui ont bien marché. C'est vraiment le métier que j'aime faire. J'ai déjà fait beaucoup d'of-

fres d'emploi, mais j'ai toujours reçu que des réponses négatives. La seule solution, c'est de recommencer à faire des stages, pour au moins avoir un peu de pratique. Plus les mois passent et plus on se déstabilise. J'ai aussi cherché pour faire des nettoyages ou du baby-sitting, en me disant que si je ne peux pas faire ce que je veux, c'est mieux que rien; mais là aussi, on me dit que je suis trop jeune, qu'il faudrait un permis B, voire C, que l'on préfère une Portugaise... Retourner dans notre pays ce n'est pas possible, et ici il y a tellement d'obstacles pour pouvoir faire quelque chose...

On est jeune, on a la volonté... Quand on travaille, on se sent plus vivant... Quand je suis sans activité, je peux seulement penser que j'ai perdu beaucoup d'années de ma jeunesse».

Témoignage recueilli par Danielle Othenin-Girard - Groupe Accueil Réfugiés, La Chaux-de-Fonds

Chronique

SUISSE

3 juin Vaud, la police cantonale perquisitionne dans le centre pour requérants d'asile de Bex. C'est la 3^{ème} descente de ce type dans un centre de la Farcas depuis le début de l'année.

5 juin Genève, à l'appel d'associations et de syndicats, un millier de personnes manifestent sur le projet de loi fédérale sur les étrangers et contre la révision de la loi sur l'asile.

7 juin Le Conseil fédéral donne son feu vert à la proposition de Ch. Blocher de fusionner l'Office

fédéral des réfugiés (ODR) et L'Office de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES), dès le 1^{er} janvier 05.

10 juin Le ministre des Finances H.-R. Merz présente le programme d'économie 05-08 de la Confédération. Le Département fédéral de justice et police (DFJP)

devra réaliser 260 millions d'économie, principalement dans le domaine de l'asile.

Des manifestations ont lieu dans plusieurs villes suisses.

13 juin La commune de Pratteln (BL) refuse la construction d'un centre de transit pour requérants d'asile.

21 juin Satigny (GE), ouverture du nouvel établissement de détention administrative, Frambois, qui remplacera la maison d'arrêt de Favara.

Quand les médecins s'en mêlent

5 juillet - L'ODR ne trouve plus de médecins vaudois pour pratiquer les radiographies afin de déterminer l'âge des requérants d'asile au Centre d'enregistrement de Vallorbe. Le spécialiste qui les effectuait a décidé de renoncer après que la Société suisse de radiologie pédiatrique a estimé que cette méthode n'était pas fiable. (cf. VS, p. 4)

17 juin La Commission suisse de recours (GRA) refuse le statut de réfugié à une Somalienne victime de viol dont les 3 filles sont menacées d'excision dans leur pays, car il ne s'agit pas de persécutions étatiques.

Genève, Vaud et Neuchâtel y enverront les déboutés du droit d'asile sous le coup d'une mesure d'expulsion.

17 juin Genève, 2 jeunes jetent des bouteilles incendiaires, notamment contre le Centre pour requérants d'asile des Tattes.

22 juin L'Office fédéral de la santé publique et l'ODR renoucent à soumettre les requérants à leur arrivée, à des tests de dépistage systématique du sida.

19 juin Le Tribunal fédéral (TF) maintient l'amende de 300 fr. infligée en juin 03 par le juge de police de l'arrondissement de la Sarine (FR) à une enseignante qui avait aidé un sans-papiers en été 02.

19 juin Journée internationale des réfugiés.

ment à exécuter son mandat aussi humainement que possible. (cf. p. 6)

29 juin Le DEFP publie un rapport sur l'immigration clandestine élaboré par les principales administrations concernées (douanes, polices, contrôle des étrangers et asile). Résultat: un durcissement des pratiques.

30 juin Genève, en plein après-midi, 2 requérants d'asile guinéens sont déshabillés par des gendarmes, qui vont jusqu'à effectuer une fouille anale en public. Sans rien trouver.

1^{er} juillet 6 requérants d'asile sur 978 frappés d'une décision de NEM, ont été reconduits dans leur pays depuis le 1^{er} avril (centrée en vigueur de la suppression de l'aide sociale pour les NEM). Le sort des 972 personnes restantes est inconnu.

9 juillet L'association des survivant-e-s de la Drina-Strebrenica organise pour la 5^e fois une marche de solidarité avec les victimes du génocide de Srebrenica.

11 juillet Berne, entre 50 et 80 manifestants campent au col de Jaun pour marquer leur opposition au centre, ouvert il y a un mois, pour héberger les personnes frappées d'une NEM.

16 juillet Après la Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile (FAREAS) (VD), qui a licencié 4 collaborateurs et fermé 3 abris PC, le canton de Neuchâtel ferme le centre de La Prise-Immer et ôte 6,2 postes dans le domaine de l'asile, en raison de la baisse des requérants.

16 juillet Fribourg, le juge de police acquitte R. Dellion, responsable des Pères blancs, qui avait recouru contre une amende infligée pour avoir hébergé en 02 une famille de clandestins, régulièrement depuis par l'ODR.

30 juillet Le TF rejette le recours d'un Africain, jugé conforme à la Convention européenne des droits de l'homme la mise en détention après une décision de NEM. L'homme, frappé d'une NEM,

s'était présenté à l'Office des migrations du canton de Zurich pour demander l'aide sociale. Il a alors été arrêté, avant d'être placé en détention en vue de son renvoi.

1^{er} août Vaud, entrée en fonction à la tête de la FAREAS de Pierre Imhof, ancien secrétaire général du Département des infrastructures.

1^{er} août Dès ce jour, les personnes sans papiers d'identité ne peuvent plus acquérir de téléphones à prépaiement. Les permis N et F ne sont plus des titres suffisants. Depuis fin juin, ces permis ne suffisent plus pour obtenir un permis d'élève conducteur ou de conduire.

3 août Tessin, les autorités décident de fermer 3 centres d'accueil pour requérants d'asile gérés

Vaud: forte mobilisation contre les renvois

26 août - Vaud, à la suite de l'accord intervenu ce printemps entre le Conseil d'Etat vaudois et Ch. Blocher, les dossiers de 1'280 requérants déboutés ont été réexaminés par l'ODR dans le cadre de la circulaire Metzler. Résultat: 175 cas ont été écartés d'office, 582 personnes ont reçu une admission provisoire, 523 doivent s'en aller de gré ou de force. Devant la volonté du Conseil d'Etat vaudois d'exécuter les renvois, une coordination asile a été créée pour s'y opposer. Le 26 août, une coordination asile a été créée pour s'y opposer. Le 26 août, un refuge a ouvert ses portes à la Maison de paroisse de Malley pour accueillir une famille menacée de renvoi, alors que le 24, le Grand Conseil a voté une résolution demandant au Conseil d'Etat d'épargner parmi les déboutés, les familles avec de jeunes enfants, les femmes seules et les rescapés de Srebrenica, la Coordination asile a installé sa permanence, le 21 août, à la Maison du Peuple. (cf. p. 14)

par la Croix-Rouge à Lugano, Capolago et Olivone.

8 août Selon une étude de la Croix-Rouge suisse, plus d'un quart des réfugiés ont été torturés dans leur pays d'origine. Soit quelque 6'000 personnes.

15 août Un randonneur retrouve un bras mutilé près d'Uznach (SG). Il s'agit de restes humains d'un requérant d'asile ayant fui un contrôle policier en juin dernier.

15 août Ch. Blocher informe que la «circulaire Metzler» promulguée en décembre 01 pour accorder des admissions provisoires pour cas de rigueur sera abrogée le 31.1.04. Elle restera valable pour les sans-papiers.

17 août La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats entre en matière sur la nouvelle loi sur les étrangers, après que le Conseil national ait terminé son examen le 16 juin. (cf. p. 6)

25 août Le Conseil fédéral donne son feu vert aux mesures complémentaires concernant l'asile mises en consultation par le chef du DEFP, Ch. Blocher. Mesures critiquées par des cantons, des villes, des communes, des partis, des directeurs des affaires sociales, les œuvres d'entraide, les Eglises et le HCR. (cf. p. 4)

EUROPE

4 mai Danemark, les requérants d'asile irakiens déboutés refusant de rentrer, reçoivent un «food-box» (carton d'aliments et de produits hygiéniques). Et ce, bien que le gouvernement ait stoppé les renvois depuis avril 04.

5 mai Union européenne (UE), 7% des cas soumis à Eurodoc (système européen de collecte et comparaison des empreintes digitales des requérants d'asile) pendant sa 1^{re} année provient de personnes ayant déjà déposé une demande d'asile dans un autre Etat membre.

24 juin Royaume Uni, 18 réfugiés acceptés par le Royaume Uni depuis 1933 ont été lauréats du prix Nobel.

8 juillet Royaume Uni, le gouvernement annonce que des requérants d'asile partiront, à partir du mois de septembre, à partir du mois de de 6 mois de surveillance électronique par satellite.

9 juillet Allemagne, le Senat adopte la nouvelle loi sur l'immigration. Concernant l'asile, le statut de réfugié sera aussi accordé aux victimes de persécutions non étatiques.

12 juillet Pour avoir récupéré dans le Canal de Si-

cile, 37 Africains qui dérivent sur un navire de fortune, l'armateur d'un bateau allemand d'une association humanitaire est appréhendé par la police italienne et accusé «d'encouragement à l'immigration clandestine».

22 juillet Norvège, l'association norvégienne de parents d'élèves demande à la police d'arrêter de venir chercher les enfants de requérants d'asile déboutés dans les classes, ce afin de les expulser.

16 août UE, le futur commissaire européen italien R. Buttiglione, qualifié de «bonne idée» la création en Afrique de camps de candidats à l'asile où les demandeurs seraient traités, idée suggérée par le ministre allemand de l'Intérieur O. Schily.

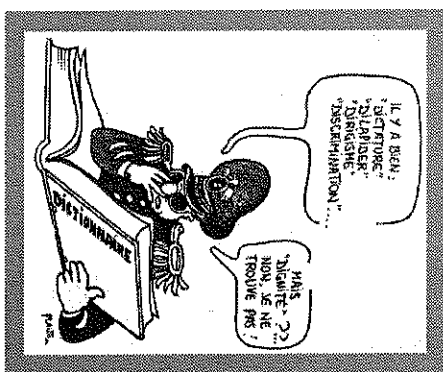
16 août Italie, quelque 300 clandestins débarquent dans l'île de Lampedusa. Le 8 août, 26 clandestins d'Afrique du Nord ont péri noyés. En juillet 785 migrants sont arrivés par mer en 3 jours.

té et au moins 27 personnes blessées par l'explosion de 2 voitures piégées.

7 juin Kosovo, selon l'ONU, 19 personnes ont été tuées et plus de 900 blessées lors des violences de mars dernier, les plus graves depuis la fin du conflit. 4100 Serbes et autres non-Albanais sont toujours logés dans des camps militaires ou dans des logements provisoires.

8 juin Afghanistan, au moins 21 talibans présumés sont tués dans le sud-est lors d'une «opération de nettoyage» des forces gouvernementales afghanes appuyées par l'armée américaine.

8 juin Nigeria, au moins 50 personnes sont tuées au cours d'affrontements entre chrétiens et musulmans dans l'Etat d'Adamawa (nord-est).



16 juin Algérie, 8 islamistes armés sont abattus par l'armée dans la région de Relizane (300 km à l'ouest d'Alger). Les violences ont fait 28 morts depuis le début du mois.

16 juin Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) réitère son opposition aux renvois forcés de Somaliens déboutés de la procédure d'asile vers le sud de la Somalie, Mogadiscio inclus.

17 juin Le nombre de réfugiés et autres déplacés relevant de la compétence du HCR a diminué de 18 % pour atteindre 17,1 millions de personnes en 03, soit le chiffre le plus faible depuis une décennie.

6 juillet Iran, 20 personnes ont été tuées dans de violents affrontements entre l'armée iranienne et l'ex-PKK, suite au lancement d'une opération le 30 juin contre les militants de l'ex-PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan).

26 juillet L'association russe de défense des droits de l'homme Memorial annonce que depuis le début de l'année 250 personnes ont été enlevées en Tchétchénie. Sur ce total 122 ont été libérées, 15 retrouvées assassinées et 114 sont toujours portées disparues.

26 juillet Cachemire indien, les violences liées

à l'insurrection musulmane font 10 victimes et de nombreux blessés.

29 juillet RDC, quelque 30'000 personnes ont fui leurs abris dans l'est du pays, qui est agité par des violences depuis la prise en juin de Bukavu par des éléments rebelles de l'armée, repulés depuis à une centaine de km au Nord.

2 août Côte-d'Ivoire, l'ONU annonce que 3 charniers comprennent au moins 99 corps ont été découverts à Korhogo (nord), dans une zone sous contrôle de la rébellion.

6 août Pretoria, la majorité des parties burundaises signent un accord de partage prévoyant un équilibre entre Hutus et Tutsis dans les institutions de l'Etat.

Femmes et enfants en danger
23 juin - Selon un rapport de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) les enlèvements, les tortures et les abus sexuels de femmes et d'enfants se multiplient en Serbie, parfois avec la complicité de la police. La Serbie est devenue «un point de transit et d'embarquement» de femmes et d'enfants destinés à la prostitution dans les Balkans et en Europe de l'Ouest.

8 août Le Soudan s'oppose à un déploiement de forces de maintien de la paix au Darfour. Le 3 juin, à Genève, 27 pays se sont mobilisés pour fournir une aide d'urgence à la population.

21 août Bangladesh, un attentat contre la dirigeante de l'opposition lors d'un meeting électoral à Dacca fait 19 morts et 150 blessés. Les violences s'étendent à tout le pays.

MONDE

1^{er} juin Pakistan, des affrontements opposent émeutiers et policiers à Karachi lors des obsèques des 19 victimes d'un attentat, contre une mosquée chiite. Le 26 mai, un policier a été

Annoncer les rectifications d'adresses

MME
MARIE-JOSE MASSERAY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

JAB
1211 Genève 8

La patrie, l'exil et les gouvernants

Cette neige qui tombe me tuera
Cette séparation assassine
me tuera

En réalité, j'ai vécu deux exils
Et un exil dans la patrie
A qui j'appartiens ?
Ne suis-je pas un enfant de
cette terre ?
Ne suis-je pas comme vous
un être humain ?

Je suis à présent perdu
Sans identité
Même l'oiseau est libre
Et je suis dans la cage
de la dictature
Ne dis rien
Pour fermer les portes
face au vent
Ils nous ont volé la sécurité
et la tranquillité

Et ils nous ont effrayés
Et nous disons: les rues ont
des oreilles

Même manifester dans nos pays
est devenu une honte
Les rochers bougent
quand ils sont frappés
Et ils veulent que nous
ne bougions pas
Quand nous sommes battus
De la tête aux pieds
Que nous croyions aux illusions

Poètes, cassez vos plumes
Applaudissez et levez les drapeaux
Les gouvernants arrivent
Que les médias les fixent
Eux qui sont les héros de guerre
Et les ennemis de la paix
A qui sont les patries ?
A vous tous
Vous nous interdisez toute chose
Même les rêves
Dans les poubelles de l'Histoire
vous finirez
Il sera proclamé la liberté, la justice
et la paix

La vie ne s'arrête jamais
Elle est en marche

Abdul Meneim Hussin
Paru dans *Voix d'Exils* n° 14, 2004